

Liberté • Egalité • Fraternité

La Lettre du Préfet



Saint-Pierre
et
Miquelon

Edito

Cette nouvelle Lettre du Préfet consacre une large place à la sécurité des personnes, avec l'élaboration concertée du PPRL (prévention des risques littoraux), l'exercice de sécurité civile « Triton », les bonnes pratiques pour l'évolution des drones ou la navigation de plaisance. Elle vous présente également les travaux de coopération avec nos voisins canadiens après la réunion de fin avril à Marystown, dans la péninsule de Burin. Au-delà, ce numéro vous donnera l'occasion de découvrir en ce début d'été la diversité des actions menées par les services de l'État à Saint-Pierre et Miquelon, au service de l'archipel et de ses habitants.

Belle saison estivale à tous !



Exercice franco-canadien
de sauvetage en mer « Triton 2017 »

Coopération régionale

Sous la coprésidence du préfet Henri JEAN, le comité administratif de la 19^e commission mixte franco-canadienne s'est réuni cette année à Marystown dans la province de Terre-Neuve et Labrador (Canada) du 26 au 28 avril afin d'examiner les projets de coopération régionale présentés par chacun des six sous-comités de travail.



M. Wade AUCOIN, directeur général de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et chef de la représentation canadienne, a présenté son successeur M. Chuck MAILLET. Il a remercié Mme PARK, consul honoraire, pour son appui, ainsi que la préfecture pour le travail mené en commun. De ses fonctions, il retient les relations fortes développées avec les préfets successifs et a relevé combien les relations humaines pouvaient faire avancer les choses.

Voici des exemples d'avancées concrètes réalisées dans le cadre de la coopération régionale :

- stages étudiants : depuis 2015 nos lycéens devant effectuer un stage au Canada étaient soumis à un visa de travail, ce qui posait de nombreuses difficultés. Grâce au soutien de l'APECA, depuis le 10 mars 2017, les lycéens de l'archipel sont exemptés de visa ;
- demande de passeport canadien : sur la demande de Mme PARK, une organisation spécifique a été mise en place à l'Ambassade du Canada à Paris pour les demandes de passeports provenant de l'archipel, afin de les retrouver plus facilement en cas d'urgence notamment ;
- environnement : intégration de Saint-Pierre-et-Miquelon au comité de recherche Est-canadien sur les espèces exotiques envahissantes marines.

Par ailleurs, dans le domaine de la santé une négociation est lancée avec la Société canadienne du sang pour établir un protocole d'entente, afin qu'en cas de nécessité elle puisse fournir rapidement du sang au CHFD.



Avancement du PPRL, où en est-on ?

Le Plan de prévention des risques littoraux se divise en 3 phases : la définition des aléas, celle des enjeux et enfin l'élaboration du règlement et du zonage réglementaire.

La phase « Aléas » a été validée l'année dernière avec toutes les parties prenantes .

La phase « Enjeux » est en voie d'être terminée, une dernière réunion avec la collectivité territoriale est prévue afin de valider les cartes finales.

Le projet de règlement et de zonage réglementaire est en cours de présentation aux collectivités. Grâce aux données LIDAR (relevé topographique aérien à très haute résolution), les cartographies des aléas ont pu être grandement affinées.

La concertation entre l'État et les collectivités sera suivie d'une présentation au public au cours de l'automne, l'objectif étant d'approuver le PPRL dès le début de l'année 2018.

Agenda prévisionnel :

Réunions de travail et de présentation du règlement et du zonage réglementaire.	Juin / Juillet - préfecture et Mairie de Miquelon - Mairie de Saint-Pierre - Collectivité territoriale
Réunion de retour de travail à Miquelon.	Mi-juillet
Réunion de copilotage sur la phase 3 : zonage et règlement	Fin août / Début septembre
Période officielle de consultation (2 mois selon arrêté)	Septembre / Octobre
Réunions publiques Saint-Pierre & Miquelon	1ère quinzaine de Novembre
Enquête publique (1 mois)	Mi-Novembre à Mi-Décembre
Retour commissaire enquêteur et prise en compte des remarques	Décembre
Approbation du PPRL	Janvier

Les drones dans l'archipel

Faire voler un drone dans l'archipel. Quelques règles à savoir.



De plus en plus de Saint-Pierrais et de Miquelonnais vont être amenés avec le retour des beaux jours à utiliser un drone.

Bien qu'ayant pour la plupart l'apparence de jouets, ces drones sont considérés comme des aéronefs et leurs utilisateurs comme des pilotes (appelés télépilotes). Une réglementation nationale est applicable pour le vol de ces

drones ainsi qu'à leurs propriétaires.

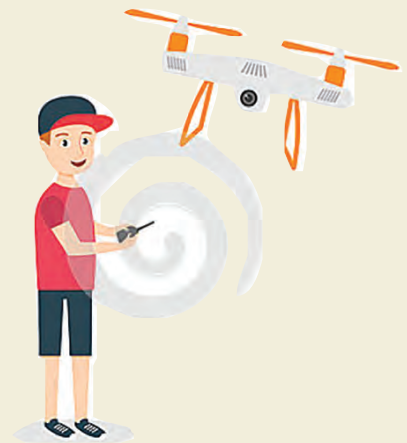
Au sein de notre archipel, compte tenu de son exigüité, cette réglementation est très contraignante.

C'est pourquoi, dans un souci de permettre une utilisation libre des drones, la préfecture ainsi que le service de l'aviation civile vous proposent des solutions.

1. Faire voler son drone au sein de son espace privé en agglomération

En accord avec les services de la préfecture, des mairies, du conseil territorial et des services de l'aviation civile, un particulier peut faire voler son drone dans son espace privé aux conditions suivantes :

- le drone ne pèse pas plus de 800 grammes (incluant les batteries et hélices) ;
- le drone n'est pas équipé de caméra ou d'appareil photo ;
- la hauteur maximale de vol est limitée à l'habitation implantée sur le terrain privé ;
- le propriétaire du drone doit être couvert par une assurance.



Pour Saint-Pierre, sont donc soumises à autorisation préfectorale les zones suivantes :

- l'agglomération de Saint-Pierre ;
- la partie Ouest de l'île aux Marins ;
- le dépôt d'hydrocarbures de Saint-Pierre ;
- l'usine EDF ;
- le site protégé Galiléo.

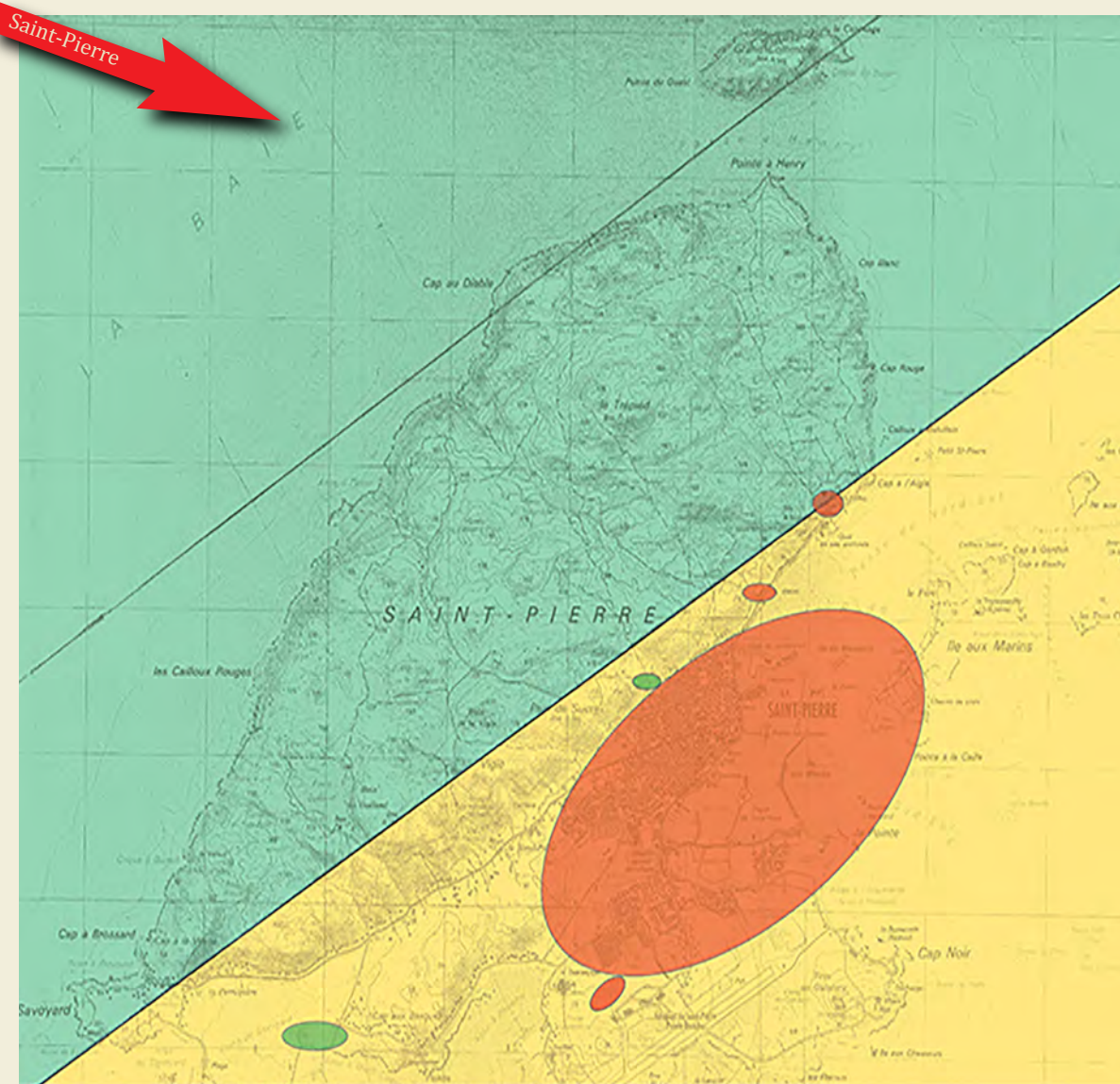
Au sein de la zone orangée, le terrain d'aéromodélisme ainsi que le belvédère sont représentés par une zone verte.




de Saint-Pierre-et-Miquelon

2. Faire voler son drone avec moins de contrainte

Afin de permettre la pratique du drone par le plus grand nombre dans de bonnes conditions de sécurité pour tous, des zones ont été définies pour Saint-Pierre et Miquelon.

Ces zones sont représentées sur les cartes suivantes :

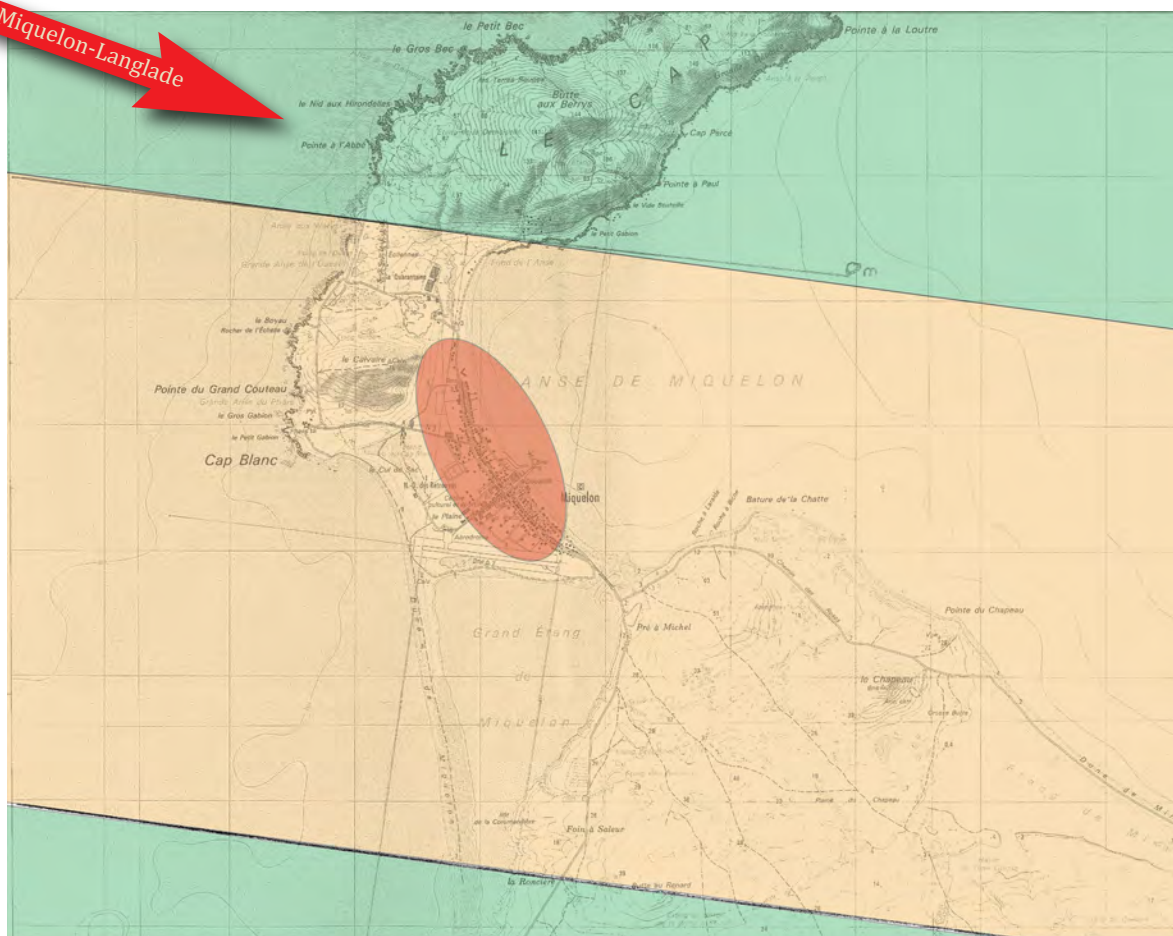


-  Utilisation libre jusqu'à une hauteur de 50 mètres.
-  Utilisation soumise à protocole et autorisation du SAC - SPM.
-  Utilisation strictement interdite sauf autorisation du Préfet.

Les drones dans l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

Seule la bande suivante sera de couleur orangée. Le reste du territoire de Miquelon et de Langlade sera classé vert.

Miquelon-Langlade



Utilisation libre jusqu'à une hauteur de 50 mètres.



Utilisation soumise à protocole et autorisation du SAC - SPM.



Utilisation strictement interdite sauf autorisation du Préfet.



Faire voler son drone dans une zone verte ne dispense pas de se conformer aux 10 règles générales de bon usage d'un drone.

INFO

Si vous souhaitez plus d'informations concernant les drones, un dossier complet est disponible sur le portail de l'État dans la rubrique : **Actions de l'État / Sécurité**
<http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Faire-voler-un-drone-dans-l-archipel-Quelques-regles-a-savoir>

« Le concombre de mer » Une ressource prometteuse pour l'archipel

Le 1^{er} juillet, le préfet a délivré les licences individuelles permettant l'ouverture de la campagne de pêche au concombre de mer.

Un atelier de traitement du concombre de mer (holothurie) est en cours de réalisation à Saint-Pierre. Ce projet privé va permettre de valoriser une ressource maritime, véritable bien collectif de l'archipel.

En développant l'emploi et l'activité au bénéfice du territoire, cette unité de transformation pourrait embaucher près de 30 personnes mais sa réussite nécessite d'organiser avec les pêcheurs, la débarque des quantités nécessaires à l'activité.

Après discussions avec les professionnels concernés, et pour ne pas pénaliser les pêcheurs qui livrent traditionnellement ce concombre ailleurs faute d'usine locale, il a

décidé à titre exceptionnel d'augmenter le quota maximal de concombres de mer pour la saison 2017, à hauteur de 1600 tonnes pour satisfaire l'ensemble des partenaires.



Desserte aérienne de l'archipel

Le renouvellement de la délégation de service public pour la desserte aérienne de l'archipel a été publié le 18 juin 2017.



Cet appel à candidatures concerne les liaisons entre Saint-Pierre et le Canada mais aussi avec Paris. La principale nouveauté demeure non seulement dans la proposition de l'expérimentation dès l'été 2018 d'une liaison directe vers la métropole, mais également un renforcement des liaisons sur Halifax.

La piste de l'aéroport fait peau neuve

En 2016, les premiers travaux de réfection des aires de mouvement de l'aéroport ont été réalisés. Ceux-ci portaient sur les parkings avions et sur une partie des taxiways.

Cette année, c'est la piste qui bénéficiera d'une remise à neuf. Les travaux vont consister à retirer une épaisseur de bitume usé par les traitements hivernaux (balayage de la neige, traitement du verglas...) et mettre en oeuvre une couche d'enrobé neuf. La société locale STR est titulaire du lot « bitumage » du marché et s'appuie sur un sous-traitant canadien pour la pose du bitume. La société métropolitaine Alpha Airport est titulaire du lot « balisage » et s'appuie quant à elle

sur deux sous-traitants locaux pour l'installation des feux de balisage. C'est un volume d'environ 14 mille tonnes de bitume spécifiquement calibré qui sera étalé et compacté et 400 feux de piste seront remplacés. Les contrôles qualité de granulométrie du bitume seront assurés par le laboratoire de la DTAM ainsi que le CEREMA (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Ces travaux se dérouleront de fin juin à fin octobre avec une planification des tâches qui permettra d'exploiter l'aéroport en permanence. Même si certaines restrictions d'emport s'appliqueront ponctuellement afin

de ne pas nuire à la sécurité des vols, la compagnie Air Saint-Pierre assurera l'intégralité de son programme.

A la fin de ces travaux, l'aéroport disposera de nouveau d'un outil performant et ce pour de nombreuses années.



Bientôt une nouvelle prise en charge de la santé mentale sur l'archipel

« Le Dr Claire Chevreuil, pédo-psychiatre, jeune retraitée du centre hospitalier spécialisé de Guillaume-Régnier à Rennes et spécialiste dans les troubles du développement de l'enfant, a partagé pendant plus d'une dizaine de jours les préoccupations des professionnels de la santé et de l'enfance dans l'archipel. Initiée par le centre hospitalier



François-Dunan, sa venue avait pour objectif de bien repérer les besoins de notre archipel en rencontrant l'ensemble des acteurs du territoire pour identifier et mettre en place un parcours de soin et d'accompagnement afin que chaque famille comprenne le rôle et la place de son interlocuteur dans la chaîne de prise en charge des troubles de son enfant.

Cette démarche suivie avec beaucoup d'attention par la collectivité territoriale et l'administration territoriale de santé qui en chapeauteront la coordination, a permis de dégager quelques actions pour l'avenir :



- dépistage et prise en charge précoce de la petite enfance ;
- création d'une plateforme pluri-disciplinaire avec en pivot un centre médicopsychologique enfant.

Le maillage de plus en plus resserré avec les établissements de Rennes qu'il s'agisse des professionnels de santé du CHU ou du CHS donne du poids et de la force à ce projet. »

Sécurité de la plaisance : quelques rappels

La saison estivale ayant débuté, les plaisanciers seront bientôt nombreux à sillonner les eaux de l'archipel pour une balade au milieu des dauphins et baleines, une sortie de pêche ou encore un séjour à Miquelon-Langlade.

Pour s'assurer de partir et de revenir en toute sécurité, le service affaires maritimes et portuaires de la DTAM vous rappelle les règles à respecter et les équipements obligatoires à embarquer.

Consulter la météo et ne pas forcer le temps !

Dans l'archipel, le temps est changeant, avant de partir renseignez-vous des prévisions météo : la force et la direction du vent pour la journée et les risques de brouillard.

Les prévisions de Météo-France mises à jour régulièrement sont disponibles sur internet ou par téléphone au 41 18 70.

S'assurer d'avoir un équipement suffisant et vérifié

Même lorsque le temps est calme, une avarie ou un accident peut survenir ; assurez-vous de toujours avoir à bord l'équipement de sécurité obligatoire, en bon état de marche. Partez également avec le plein de carburant.

Pour la navigation côtière le matériel obligatoire comprendra notamment :

- un gilet de sauvetage par personne (100 newtons au moins) ;
- un gilet n'est utile que s'il est porté ;
- un dispositif lumineux (lampe torche ou autre) ;
- un compas ou un GPS ;
- un extincteur ;
- un dispositif d'assèchement manuel (écope) ;
- un dispositif de remorquage et une ligne de mouillage ;
- 3 fusées rouges à main ;
- un annuaire des marées, les cartes marines de la zone et une description du système de balisage.

En plus de cet équipement de sécurité, les sauveteurs en mer conseillent d'emporter :

- une VHF, de préférence optez pour une VHF ASN ;
- un couteau et un minimum d'outils appropriés à votre bateau ;
- une paire de gants pour éviter de se brûler en déclenchant les feux à main ;
- une montre ;
- une boîte de pièces de rechange, dont un filtre à carburant, des ampoules électriques ;
- des batteries supplémentaires pour faire fonctionner votre radio portative, votre lampe de poche et vos appareils de navigation portatifs ;
- une couverture de survie isothermique ;
- une gaffe.

Votre bateau est-il bien assuré ?

L'assurance de votre bateau est fortement recommandée. Sans assurance, les dommages causés aux navires et aux plaisanciers sont à votre charge. Vérifiez notamment que votre assurance couvre les risques d'incendie.



Vous faites un feu d'artifice ?
Prévenez les autorités maritimes !
Les feux d'artifices peuvent être confondus avec des fusées de détresse. Afin de ne pas mobiliser les secours inutilement, lorsque vous organisez un feu d'artifice, prévenez les autorités maritimes !

Pour tout savoir sur la sécurité en mer :

Contactez les secours :

Secours en mer (veille permanente) :
VHF canal 16 ou 0508 55 16 16

Société nationale des sauveteurs en mer -
SNSM (veille permanente) : 0508 55 55 00

Pour tout savoir sur la sécurité en mer :

Consultez le site internet de la DTAM, section
« Domaine maritime » :

www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr

Voir les vidéos de sensibilisation de la SNSM :

<https://www.youtube.com/watch?v=0Cb5cYkGq80>

<https://www.snsm.org/page/campagne-gilet-de-sauvetage>

Consultez le Guide des loisirs en mer :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20des%20loisirs%20nautiques%20%20en%20mer.pdf>

Consultez le site internet du ministère de la Transition écologique et solidaire :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/politiques/plaisance-et-loisirs-nautiques>

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE / TOUS RESPONSABLES

Être piéton, ça s'apprend !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Marche toujours sur le trottoir

Attention aux vélos, aux trottinettes et aux rollers, qui vont plus vite que toi. Lorsque tu passes devant une sortie de garage ou de parking, vérifie qu'une voiture n'en sort pas !



Marche à gauche s'il n'y a pas de trottoir

En marchant à gauche de la chaussée, tu peux voir les véhicules arriver en face de toi. Place-toi sur le côté à leur passage.



Traverse sur les passages pour piétons

Traverse sans courir et sur les bandes blanches. Lorsqu'il n'y a pas de passage pour piétons, traverse là où tu peux voir le plus loin possible de chaque côté et à un endroit où tu peux être vu par les véhicules qui circulent.



Regarde de chaque côté avant de traverser

Méfie-toi des véhicules cachés : une voiture peut surgir derrière un camion. Ouvre bien les yeux, car certains véhicules, comme les vélos, les voitures électriques ou les tramways, ne font presque pas de bruit.



Attends que le feu pour piétons soit vert

Vérifie aussi qu'il n'y a plus de voitures ou qu'elles sont bien arrêtées avant de traverser. À un carrefour, regarde aussi derrière toi !



Attends que le bus soit parti pour traverser

À la descente du bus, attends qu'il soit parti pour bien voir les véhicules qui circulent, et pour que les conducteurs te voient aussi.



Écoute ce qui se passe autour de toi

Sois attentif aux bruits, notamment quand tu traverses la rue. N'écoute de la musique avec ton casque que dans le bus ou une fois rentré chez toi !



Reste visible quand il fait sombre

Quand il y a moins de lumière, les conducteurs voient moins bien. Colle des bandes rétro réfléchissantes sur tes vêtements et ton cartable.



Sors toujours de voiture du côté du trottoir

En sortant de ce côté, tu évites les véhicules qui circulent sur la chaussée (voiture, camion, moto, vélo...).



Circule prudemment à trottinette ou à rollers

À trottinette ou à rollers, circule doucement et fais attention aux personnes autour de toi. Lorsque tu traverses la rue, descends de ta trottinette. Pense aussi à porter un casque, des genouillères et des coudières.

Exercice franco-canadien de

Un exercice de sécurité civile franco-canadien a impliqué plus de 200 personnes ce jeudi 22 juin à Saint-Pierre.

Le Cabestan et ses passagers (volontaires) étaient au cœur d'un grand scénario : une explosion s'est produite à bord du navire faisant un mort et une cinquantaine de blessés. Il faut évacuer et secourir au plus vite !

Croix rouge, pompiers, SNSM, gendarmerie, Fulmar, personnel du centre hospitalier, mais aussi le navire de

la garde côtière du Canada ont collaboré. En tout, ce sont plus de 200 personnes sur le terrain, en mer et sur terre.

L'opération Triton a duré près de 3h et a permis de tester la réactivité et l'efficacité du dispositif de sécurité en matière de sauvetage en mer.

Merci à tous !



sauvetage en mer « Triton 2017 »



Photo : SNSM



Photo : SNSM



Photo : SNSM



Photo : SNSM

Exercice franco-canadien de



Photo : Thierry Hamel



Photo : Thierry Hamel



Photo : Thierry Hamel



Photo : Thierry Hamel



Photo : Thierry Hamel

sauvetage en mer « Triton 2017 »



Photo : Thierry Hamel



Photo : cabinet préfecture



Photo : Thierry Hamel



Photo : cabinet préfecture

Un levé topographique général

En 2016, la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer sollicitait l'IGN1 pour la réalisation d'un levé topographique aérien de l'ensemble du territoire. L'objectif était de connaître la topographie de l'archipel avec un degré de précision très élevé.

Un nouvel outil pour l'archipel

Le levé topographique LIDAR offre des opportunités inédites en matière de connaissance du territoire et d'aide à la décision. Un nouvel outil au service de l'archipel dont les données seront partagées entre l'État et les collectivités et diffusées

au grand public dans le cadre de la plate-forme de l'information géographique en ligne en septembre 2017 pour des applications aussi diverses que la gestion des infrastructures, la prévention des risques ou encore la protection de la biodiversité.

Un levé topographique très précis de l'ensemble du territoire

Vous ne l'avez peut-être pas remarqué, mais pendant deux jours en octobre 2016, un avion équipé d'un système de mesure laser, a survolé l'archipel selon un plan de vol précis afin de couvrir l'ensemble du territoire.

Le système embarqué de type LiDAR (light detecting and ranging) émet un rayonnement laser qui est réfléchi par les obstacles qu'il rencontre. En calculant le délai entre l'émission et la réponse, et en connaissant l'altitude de l'avion, il est ainsi possible de déterminer l'altitude du terrain, du bâti et de la végétation.

Avant d'être utilisables, les données brutes obtenues ont toutefois du être traitées par l'IGN.

Ce long processus comprend la validation des données (en tenant compte du respect des paramètres tels que vitesse de vol, altitude, recouvrement des lignes de vol...) puis le nettoyage et l'assemblage en dalles.



Principe de balayage du territoire par les faisceaux laser. Afin de faciliter l'assemblage des données, les lignes de vols se chevauchent. Source : IGN.

Au début

2017, le levé complet a été fourni sous la forme de 343 dalles de 1 km², avec une donnée d'altitude pour chaque pixel de l'image.

Ces données altimétriques, précises à 15 cm près en moyenne, ont une densité de deux points par mètre carré. Elles comprennent les altitudes de sol et les altitudes de sursol (bâti et végétation).

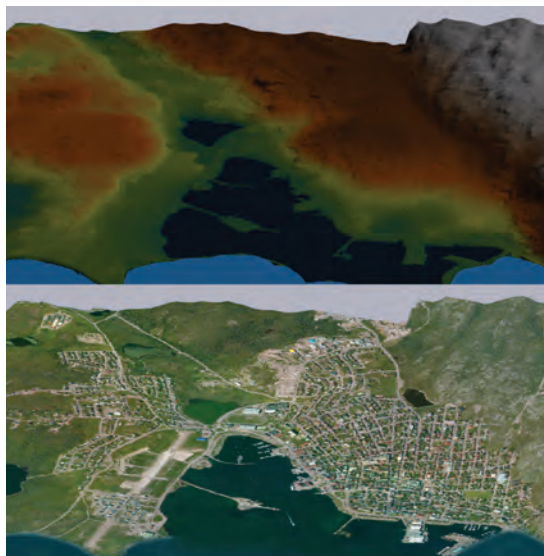
pour mieux connaître notre territoire

Un levé de référence aux applications multiples

Ce levé constitue d'abord un état de référence de la topographie de l'ensemble de l'archipel en 2016. Il a permis de confirmer et de compléter les données obtenues par des levés de terrains partiels réalisés par la DTAM.

Après formation des techniciens de la DTAM, ces données peuvent maintenant être utilisées pour affiner notre connaissance dans différents domaines.

Dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des Risques Littoraux, ces données permettent d'identifier plus précisément les zones sensibles et d'affiner les modèles dynamiques qui simulent les mouvements de la mer.

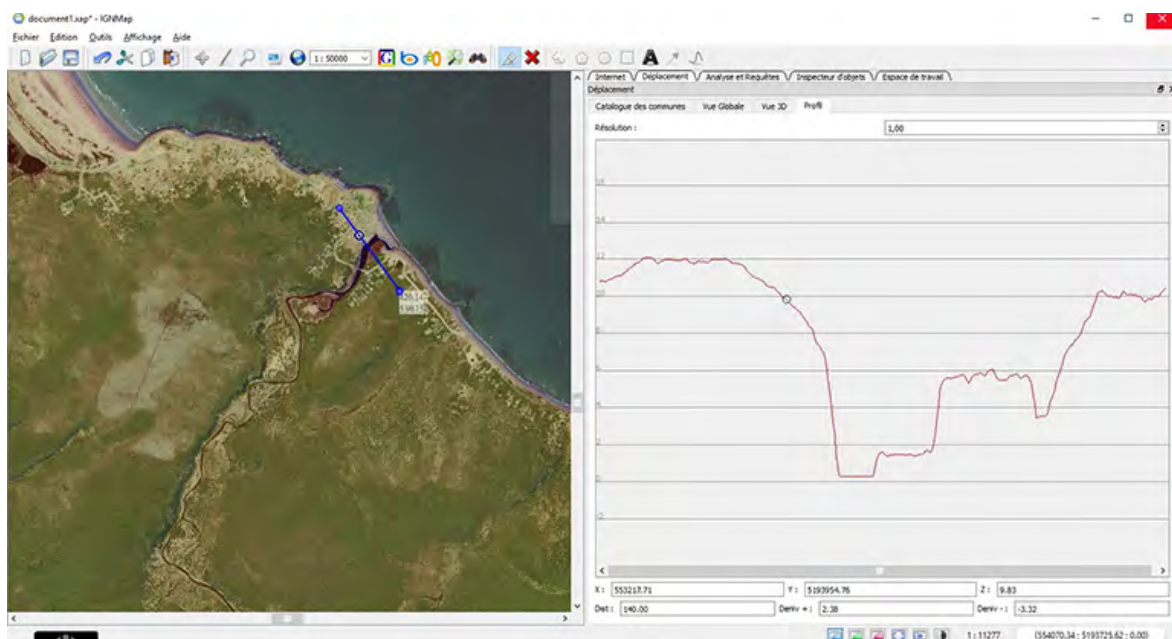


Exemple d'utilisation : la photo aérienne de la ville de Saint-Pierre a été modélisée en relief à partir des données topographiques du LiDAR. Source : IGN et DTAM.

En matière de gestion des espaces naturels, le référentiel sol renseigne sur la topographie de toute partie du territoire (bassin versant, surface des plans d'eau, profil des ruisseaux et rivières...). En complément, le référentiel sursol renseigne sur la répartition du couvert végétal et la hauteur des arbres.

D'une manière générale, grâce notamment au logiciel

IGNMAP développé par l'IGN, il est maintenant possible d'obtenir rapidement des données pour n'importe quelle partie du territoire. En tout lieu, par quelques clics de souris, il est possible d'extraire un profil en travers ou de visualiser le relief, sans devoir en passer par un levé topographique spécifique.



En quelques clics, un profil en travers du relief de n'importe quelle partie du territoire peut-être obtenu. Ici, la Belle Rivière de Langlade. Source : DTAM.

DEPUIS LE 22 MARS 2017

PORT OBLIGATOIRE DU CASQUE À VÉLO

POUR LES - DE 12 ANS



**À vélo,
mets toujours
ton casque.**



**À vélo, porter un
casque protège
la tête en cas
de chute, l'une des
parties les plus
fragiles.**

sécurité routière

leurs responsables

Innovation technique au CHFD

Depuis fin mai, Le centre hospitalier François-Dunan (CHFD) est autonome en termes de production d'oxygène (O₂) dans son établissement grâce à l'installation de deux concentrateurs d'O₂.

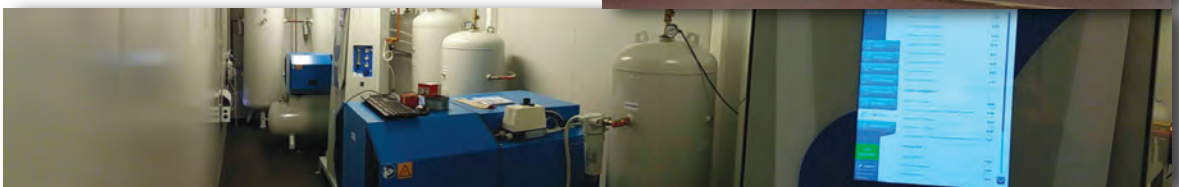
Son principe est de concentrer l'O₂ de l'air en ôtant l'azote (l'air est constitué d'environ 20 % d'oxygène et 79 % d'azote) ce qui permet à la sortie du concentrateur d'avoir un taux d'oxygène proche de 99 %. Il permet à des services de chirurgie, soins intensifs, de fonctionner en toute sécurité et surtout de ne pas être dépendants d'approvisionnements.

Le tout est contrôlé informatiquement et permet de connaître en temps réel la qualité d'O₂ sur le réseau de l'hôpital. Cet oxygène alimente au sein de l'établissement, des équipements comme les respirateurs ou encore pour les patients sous oxygénothérapie.

Un concentrateur aurait suffi amplement pour alimenter le réseau d'O₂ de l'hôpital mais pour une question de sécurité liée en particulier à l'isolement de l'archipel, le CHFD a préféré en installer deux qui fonctionneront à tour de rôle en fonction du nombre d'heures et pourront, en cas de demande importante, fonctionner tous les deux en même temps. Enfin une troisième source, celle-ci en bouteille, sera disponible en ultime secours.



L'efficacité (bénéfices/risques) de cette opération de 460 000 € se traduit par une baisse des risques professionnels (suppression du port de charge des bouteilles d'oxygène / risque incendie), disparition de la logistique de transport parfois compliquée à Saint-Pierre- et-Miquelon, et enfin le coût au litre produit étant nettement moins élevé, permet de rentabiliser rapidement l'appareil.



J'organise un évènement ou une manifestation publique ! Comment faire ?



Chaque année, un grand nombre de manifestations publiques sont organisées dans l'archipel.

Ces évènements à caractère sportif, récréatif ou culturel, sont l'occasion de partager des moments de convivialité et de cohésion sociale. Elles rassemblent dans un lieu donné de nombreuses personnes et peuvent présenter des risques d'importance variable.

Quelles que soient la période de l'année et la nature de ces évènements, il revient aux organisateurs d'effectuer les procédures de déclaration ou d'autorisation avant chaque évènement et d'apporter les meilleures conditions de sécurité aux participants et aux spectateurs.

Afin de vous aider dans vos démarches et de déterminer si l'évènement que vous organisez fait l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation, vous trouverez ci-joint un tableau qui recense les manifestations susceptibles d'être organisées.

Un guide des manifestations sur la voie publique est également disponible sur le portail de l'État dans la rubrique :

Actions de l'État / Sécurité
<http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Guide-des-manifestations-sur-la-voie-publique>

Pour toutes questions concernant l'organisation d'un évènement ou d'une manifestation sportive, récréative ou culturelle, l'organisateur peut prendre contact avec la préfecture.

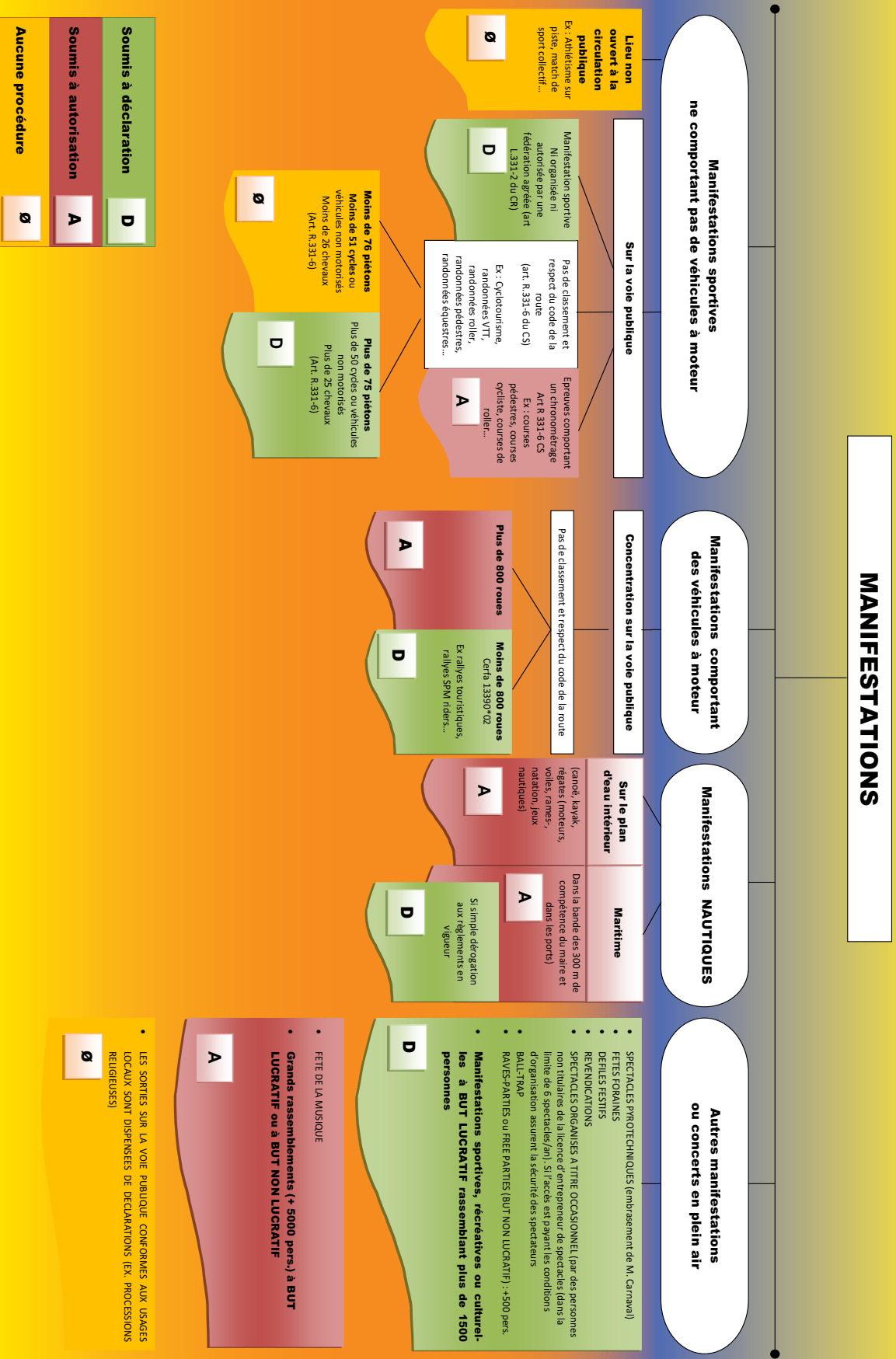
Tél : 41-10-10

Courriel : defense-protection-civile@spm.gouv.fr



TABLEAU RECAPITULATIF (liste non exhaustive)

MANIFESTATIONS



• LES SORTIES SUR LA VOIE PUBLIQUE CONFORMES AUX USAGES LOCAUX SONT DISPENSÉS DE DECLARATIONS (EX. PROCESSIONS RELIGIEUSES)